

Une forêt pour vivre

Portneuf aura son parc régional

Charles Laviolette •
claviolette@infoportneuf.com

(Texte intégral)

Alors que, depuis plusieurs décennies, de multiples tentatives ont échouées pour former un parc régional dans l'ouest du comté de Portneuf, les étoiles semblent enfin s'aligner pour qu'un tel projet se réalise.

Le 18 mai dernier, la MRC de Portneuf a adopté une résolution en vertu de laquelle elle demande une accréditation au gouvernement du Québec pour former un parc régional sur son territoire. C'est dans le secteur de lacs et de montagnes au nord de Saint-Alban que s'étendra, sur une superficie d'environ 50 kilomètres carrés, le Parc naturel régional de Portneuf. Ce dernier inclura dans son périmètre les deux étendues d'eau centrales que sont le lac Long et le lac Montauban, tout en englobant le lac Carillon, le lac Sept-Îles, le lac en Coeur, le lac à l'Anguille ainsi que plusieurs autres plans d'eau de moindre importance.

Selon le rapport déposé par le Comité de transition qui avait comme mandat de relancer les démarches, la mise en œuvre concrète du parc régional « permettra notamment de structurer et de développer les différentes activités en place, de mettre en valeur tout le potentiel que recèle ce territoire, de positionner la région de Portneuf au plan récréotouristique et de générer, dans un avenir rapproché, des retombées économiques réelles pour les communautés environnantes ». La richesse exceptionnelle de ce territoire n'est plus à démontrer. En effet, dans ce secteur se trouvent plusieurs lacs de tête alimentés par des sources où l'eau est d'une qualité sans égale. On y trouve un microclimat particulièrement humide qui est favorable à la prolifération des chevreuils qui sont attirés par des conditions hivernales plus clémentes. Les sols riches de l'endroit encouragent le développement de cédrières et de peuplements de pruches, une essence qui est plutôt rare dans les environs.

La gestion des opérations du parc sera confiée à l'organisme Action plans d'eau plein air qui s'occupera de réaliser les travaux sur le terrain, dans le secteur de Saint-Alban. Puisque le Parc régional s'étendra jusqu'au lac Émeraude et au lac à la Hache de Saint-Ubalde, on désignera un organisme implanté dans cette municipalité pour faire la gestion de la partie occidentale du territoire.

Pour ce qui est de la gestion administrative et de l'encadrement du développement du parc, le comité de transition (qui a été dissout suite au dépôt de son rapport final) a recommandé la création d'une corporation de gestion chapeauté par la MRC. Cet organisme à but non-lucratif serait composé d'élus en provenance des municipalités limitrophes du Parc (Saint-Alban, Saint-Ubalde, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne et Portneuf) ainsi que d'un représentant de la MRC. Cette corporation de gestion aurait le mandat d'élaborer la stratégie de développement du Parc régional, de rédiger et mettre en œuvre un plan d'action annuel tout en supervisant la gestion des opérations.

L'équipe de gestion devra s'adjoindre un comité technique pour réaliser ses mandats. Pour composer ce comité, on privilégiera probablement des ressources déjà existantes en provenance de la MRC, du Centre local de développement (CLD) et d'Action plans d'eau plein air.

Le comité de transition a aussi souligné l'importance de mettre en place un mécanisme de concertation avec tous les intervenants et utilisateurs du milieu. Pour assurer cette concertation, il a été proposé de tenir une réunion où serait présenté le bilan annuel et les orientations pour l'année à venir. Seront invités à la table les associations de villégiateurs, les forestiers bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les organismes gérant des infrastructures récréotouristiques, le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, le ministère des Ressources naturelles et de la faune, la société Solifor qui gère des terres forestières dans le secteur ainsi qu'Hydro-Québec qui est

donnant initialement un mandat de six mois. Il s'est réuni huit fois entre janvier 2010 et mai 2011. Avec la remise de son rapport final, son mandat est maintenant terminé. Entre temps, outre la proposition de résolution intitulée Déclaration d'intention en vue de la création du Parc naturel régional de Portneuf qui a été déposée et adoptée à la réunion du Conseil de la MRC du 18 mai, le comité a réalisé plusieurs actions concrètes. En 2010, 188 000\$ ont été investis pour remettre à niveau différentes infrastructures du parc, en particulier le bâtiment d'accueil qui se situe sur la rive sud du lac Long. De plus, la Municipalité de Saint-Alban a acquis un terrain adjacent au barrage du lac Long qui appartenait à la Société d'aménagement du lac Clair. Ce barrage devrait subir une réfection en 2011. Des négociations sont aussi en cours pour obtenir un terrain appartenant à Solifor dans le secteur de l'accueil ainsi qu'un autre appartenant à Hydro-Québec et bordant les Chutes-à-Marcotte. Pour l'été 2011, les travaux se poursuivent. Ceux-ci se concentreront cette fois sur le camping de l'Anse-à-Beaulieu, qui se situe sur la rive du lac Long, à environ trois kilomètres au nord de l'accueil. Le camping et le chalet locatif qui se trouvent à cet endroit ainsi que le chemin pour y mener subiront tous une radicale cure de rajeunissement.

La MRC de Portneuf reconnaît le projet de création d'un parc régional à cet endroit dans son schéma d'aménagement depuis 1987. Jusqu'à tout récemment, on le nommait le Parc des lacs Long et Montauban.

La concrétion du projet n'a jamais pu être atteinte jusqu'à maintenant pour des raisons diverses. Mme Lyne Audet, mairesse de Saint-Alban et présidente du comité responsable de la relance, soutient que le projet, tel qu'il avait été orienté à l'époque, manquait de modestie. « Maintenant, dit-elle, nous allons cesser de rêver en couleurs ». Pas à pas, le projet devrait être mené à bon port. D'ailleurs, pour savoir ce que vivent les autres parcs régionaux et mieux connaître les problèmes que certains d'entre eux, formés ou en formation, peuvent rencontrer, cinq membres du comité de transition ont participé au 1er Colloque québécois sur les parcs régionaux qui s'est déroulé au Lac-Delage à la fin avril. L'équipe est revenue avec des données fraîches sur les mécanismes d'accréditation, les nouvelles tendances dans le domaine du récréotourisme ainsi que les voies qui existent pour que le parc se développe de façon durable.

Ce qu'on remarque de ce projet, c'est le potentiel qu'il a de rassembler autour d'une même cause des gens issus de plusieurs secteurs (tourisme, chasse, pêche, plein-air, foresterie, agriculture, restauration etc.) mais qui ont tous en commun leur implantation dans le milieu. Et si le Parc naturel régional pourrait constituer un atout majeur pour l'ouest de Portneuf, il est certain que le projet, par sa nature mobilisatrice ainsi que par l'ampleur du développement qui y est possible, pourrait faire bénéficier tout le comté de ses retombées.